



l'oxygène  
à la source

**N°184-24**

**SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORTS ANNUELS 2023 –  
AVIS DU COMITE**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Yohann TRANCHANT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Marc ROLLIN, Marielle JULIEN, Jacques DALEX, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Didier GALMICHE, Christian VERMELLE

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

François ASTORG à Benjamin MARIAS  
Anthony GRANGER à Pierre BRUYERE  
Patrick LECONTE à Frédérique LARDET  
Marielle JULIEN à Philippe PRUD'HOMME  
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER  
Roland LOMBARD à Yohann TRANCHANT

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORTS ANNUELS 2023 – AVIS DU COMITE**

Exposé du Président,

En application des articles L. 2224-5, L. 2224-17-1 et D. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Comité les rapports annuels des services publics de l'Assainissement et du Traitement des déchets, avant l'expiration du délai de 6 mois (traitement des déchets) et de 9 mois (assainissement) suivant la clôture de l'exercice concerné. Ces rapports ainsi que l'avis du Comité sont ensuite mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT, et mis en ligne sur le site Internet du SILA.

Les rapports pour l'exercice 2023 ont été aux convocations.

Les membres du Comité sont invités à émettre un avis sur ces rapports.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

Voix POUR : 34  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance

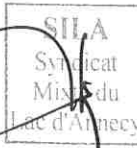
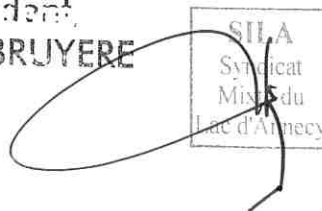


Acte reçu à la Préfecture

Le 27 JUIN 2024  
Publié le - 1 JUIL. 2024

Exécutoire le - 1 JUIL. 2024

Le Président,  
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

